



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/NOV/151	OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU MARECHAL FOCH ET DE L'IMPASSE DE LA GRENOILLERE – COLAS ILE-DE-FRANCE NORMANDIE
Date du conseil municipal 05/11/2018	
Date de la convocation 29/10/2018	
Date de l'affichage 13/11/2018	

L'an deux mille dix-huit, le cinq novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 29 octobre 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÈM, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Angélique RAPPAILLES.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Didier MOREAU représenté par Anne-Marie OLAS
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Michel VEUX représenté par Alain VELLER
- Jean-Pierre GABARROU représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT représentée par Catherine HEUZÉ-DEVIES

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Medhi BENSALÈM est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20181108-2018-NOV-151-
DE
Date de télétransmission : 08/11/2018
Date de réception préfecture : 08/11/2018

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la décision du Maire n° 2018/ST/PG/VB/033 en date du 31 mai 2018, attribuant le marché de travaux pour la requalification de l'avenue du Maréchal Foch et de l'impasse de la Grenouillère à la société COLAS Ile de France Normandie,

VU la proposition d'avenant n°1,

CONSIDERANT que le bilan des prestations supplémentaires nécessite un avenant au marché n°15-2017 ;

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, avec 21 voix Pour et 6 Abstentions (J.-P. GABARROU, M. DEVILAINÉ, C. HEUZE-DEVIES, S. SAUSSIÉ, S. SCHUT, A. RAPPAILLES).

ARTICLE 1 :

APPROUVE l'avenant n°1 avec la société COLAS Ile-de-France Normandie pour un montant HT de 65 857,00 € soit 79 028,40 € TTC, portant le nouveau montant global du marché de 511 450,80 € HT (soit 613 740,96 € TTC) à 577 307,80 € HT soit (692 769,36 € TTC), représentant 12,9 % du montant global du marché de base.

ARTICLE 2:

AUTORISE Monsieur le maire ou son adjoint en charge du cadre de vie, des transports et des travaux à conclure l'avenant, annexé à la présent délibération, et à signer toutes pièces s'y rapportant.

ARTICLE 3:

DIT que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours, en section d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 6 novembre 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20181108-2018-NOV-151-
DE
Date de télétransmission : 08/11/2018
Date de réception préfecture : 08/11/2018